



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## cyclomoteurs

Question écrite n° 5154

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le souhait du Centre national des professions de l'automobile (CNPA - 57), de voir instaurée l'immatriculation des motocycles de 50 centimètres cubes, afin de diminuer les vols et de limiter le trafic de pièces de motos accidentées. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque la situation créée par l'absence d'immatriculation des véhicules à deux roues équipés d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 centimètres cubes. Depuis plusieurs années, de multiples infractions à la réglementation des cyclomoteurs ont conduit les pouvoirs publics à engager une réflexion d'ensemble sur les différents moyens permettant de résoudre ce problème. A cet égard, le comité interministériel sur la sécurité routière qui s'est réuni le 26 novembre 1997 a décidé de rendre obligatoire l'immatriculation des cyclomoteurs dans un délai de dix-huit mois. Cette immatriculation entraînera systématiquement l'association d'un nom à une carte grise permettant d'identifier à la fois le véhicule et le détenteur du titre. Par ailleurs, la décision de soumettre les cyclomoteurs à immatriculation doit contribuer à une plus grande responsabilisation des jeunes conducteurs dont le véhicule sera enregistré dans un fichier informatique ainsi qu'à une limitation des infractions qui ont pu être constatées. Elle contribuera par ailleurs à réduire le nombre des vols de cyclomoteurs en permettant aux services de police de mieux les identifier.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5154

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 1997, page 3639

**Réponse publiée le :** 22 juin 1998, page 3460